COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 220721_006

OBJET : FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N° 135 À MR FARAT

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE VINGT-ET-UN JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2022
Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 26
Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY à Michel FAURE - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET à René GRANGE - Nathalie JOUBAND à Isabelle POULARD - David BOURKAIB à Mickaël HATRON - Julienne BERTHET à Christiane BRUYAT - Gérard HAEGY à Michel NEEL - Yves GORD à Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

Absents excusés : Ludovic PADUANO - Cyril D'IPPOLITO - Aline CIZERON

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Michel NÉEL, 1er adjoint, informe l'assemblée que la commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite acquérir du foncier pour le stockage de matériaux des services techniques.
Une négociation a eu lieu avec Monsieur FARAT Bruno, propriétaire de la parcelle cadastrée section A N°135 située lieu-dit La carrière. Cette parcelle a une superficie de 9000 m². Le prix sur lequel la commune de Chazelles-sur-Lyon et Monsieur FARAT se sont mis d'accord s'élève à 14 000 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée A n°135 au prix de 14 000 € et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à cette transaction.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°135 à Monsieur FARAT au prix de 14 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à cette acquisition,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200594-20220721-220721_006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/07/2022
Publication : 29/07/2022
L'Adjoint délégué

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

MAIRIE DE CHAZELLES-SUR-LYON 42140 LOIRE

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER